

資料

1. 調査団員・氏名
2. 調査行程
3. 関係者（面会者）リスト
4. 当該国の社会経済状況
5. 討議議事録（M/D）
6. 基本設計概要表
7. 参考資料/入手資料リスト
8. その他の資料

計画対象校 学校運営状況調査結果

成果指標に係るベースラインデータ及び効果予測

第一次・第二次計画対象校運営状況調査結果

1. 調査団員・氏名

1-1 基本設計調査（2004年2月20日～4月10日）

総括	深澤 晋作	JICA 無償資金協力部業務第一課
業務主任/施設計画	大澤 智弘	(株)マツダコンサルタンツ
社会環境/教育計画	守屋 幡司	(株)マツダコンサルタンツ
建築・設備計画	岡村 和臣	(株)エーエーユー
建築・設備計画	中屋 伸茂	(株)エーエーユー
施工・調達計画/積算	兵藤 要	(株)マツダコンサルタンツ
通訳	菊池 康	(株)マツダコンサルタンツ

1-2 基本設計概要説明調査（2004年6月4日～6月14日）

業務主任/施設計画	大澤 智弘	(株)マツダコンサルタンツ
社会環境/教育計画	守屋 幡司	(株)マツダコンサルタンツ
通訳	菊池 康	(株)マツダコンサルタンツ

2. 調査行程

2-1 基本設計調査

日数	月日	官団員	コンサルタント団員					
			総括	通訳	業務主任/ 施設計画	社会環境・ 教育計画	施工・調達 計画/積算	建築・ 設備計画1
1	2月20日	金	成田 12:45 ~ Paris 17:25 (AF275)					
2	2月21日	土	Paris 10:30 ~ Yaounde 19:05 (AF940)					
3	2月22日	日	Yaounde市内小学校視察(1次校、2校、3次校)			成田 ~ Paris		
4	2月23日	月	大使館表敬、教育省表敬協議、経済計画国土整備省協議			Paris ~ Yaounde		
5	2月24日	火	教育省協議、経済大蔵省協議			載荷試験委託		
6	2月25日	水	教育省協議、Yaounde市内小学校校視察(2校)			見積調査票		
7	2月26日	木	ミニッツ協議、他ドナー協議(世銀、フランス、UNICEF)			配布		
8	2月27日	金	ミニッツ署名、大使館報告			建設資材調査		
9	2月28日	土	Yaounde ~	資料整理		準備		
10	2月29日	日	Paris ~				成田 9:55 ~ Paris 14:35 (AF271)	
11	3月1日	月	資料収集、建設事情調査			Paris ~ Yaounde(AF940)		
12	3月2日	火	教育省と調査内容・詳細スケジュール協議、Yaounde1次校、2次校調査票配布					
13	3月3日	水	Yaounde: 学区事務所協議、Yaounde市内類似施設調査(BAD、PPT基金建設校)					
14	3月4日	木	Yaounde市内要請校調査2校(Essos II、Mballa 4)					
15	3月5日	金	Yaounde市内要請校調査2校(Mendong、Kondengui)、住民集会					
16	3月6日	土	調査結果整理、団内会議					
17	3月7日	日	通訳	業務主任	教育計画	建築設備計画2	建築・設備計画1	施工・調達計画
18	3月8日	月	南西部調査 移動(Yaounde - Douala-Limbe)			北部調査 資料整理		
19	3月9日	火	Limbe: 地区代表表敬、学区事務所協議、教員養成校調査			移動(Yaounde - Garoua)		
20	3月10日	水	Limbe2校(Down Beach GS、EPF)調査			Garoua - Maroua 陸路移動		
21	3月11日	木	Limbe2校(Bota、Mile 1)調査、資料収集、教員養成校調査			Maroua: 地区代表表敬、学区事務所協議 教員養成校調査、1校調査		
22	3月12日	金	Buea: 地区代表表敬、学区事務所協議、教員養成校調査			Maroua: 3校調査、住民集会		
23	3月13日	土	Buea2校(Buea Town、EPF Buea)調査、住民集会(Buea・Limbe2校)			Maroua: 3校調査、建設事情・積算調査		
24	3月14日	日	Kumba: 地区代表表敬、学区事務所協議、教員養成校調査			Maroua: 3校調査、建設事情・積算調査		
25	3月15日	月	Kumba2校(GPS Kumba、Kosala)調査、BAD小学校視察(Muyuka)			Garoua: 地区代表表敬、学区事務所協議 教員養成校調査、1校調査		
26	3月16日	火	Kumba2校(Kumba Mbeng、Fiango)調査、住民集会			Garoua 建設事情・積算調査		
27	3月17日	水	移動 Limbe-Douala					
28	3月18日	木	Douala 1次校調査(Douala 3区)			Garoua: 3校調査、住民集会		
29	3月19日	金	Douala 1次校調査(2区・4区)、建設資機材調査			移動(Yaounde - Garoua)		
30	3月20日	土	Douala 1次校調査(1区・5区)			Yaounde 積算関連調査		
31	3月21日	日	類似施設調査(Douala・Kribi)、Kribi 2次校調査、Yaoundeへ移動			Yaounde 積算関連調査		
32	3月22日	月	教育省と南西部・北部調査結果・宿題事項、南部調査協議					
33	3月23日	火	資料整理、団内会議					
34	3月24日	水	通訳	業務主任	建築設備計画2	建築設備計画1	施工・調達計画	教育計画
35	3月25日	木	Sangmelima: 地区代表表敬、学区事務所協議			Ebolowa: 地区代表・学区事務所、 3校調査、住民集会、2次校調査		
36	3月26日	金	Sangmelima3校調査、住民集会、2次校調査			Sangmelima調査		
37	3月27日	土	Mbalmayo: 地区代表表敬、学区事務所協議			Mfou: 地区代表・学区事務所、 対象校調査、住民集会		
38	3月28日	日	Mbalmayo3校調査、住民集会			Mbalmayo調査		
39	3月29日	月	BAD実施室、教育省プロジェクト室協議					
40	3月30日	火	Yaounde 1次・2次校調査			積算関連調査		Yaounde20:20
41	3月31日	水	Yaounde 1次・2次校調査			積算関連調査、Doualaへ移動		Paris06:00 ~
42	4月1日	木	Yaounde 類似施設調査、1次・2次校調査			南西州積算・調達関連調査		成田07:50
43	4月2日	金				南西州積算・調達関連調査		
44	4月3日	土	通訳	業務主任	施工・調達計画	建築設備計画1	建築設備計画2	
45	4月4日	日	国民教育大臣表敬、補足調査					
46	4月5日	月	資料整理、追加資料収集			Yaounde建設事情調査		
47	4月6日	火	国民教育省最終協議					
48	4月7日	水	大使館報告、Yaounde 20:20 ~			Yaounde調達事情調査		
49	4月8日	木	Paris6:00 ~ 13:15(AF276) ~			載荷試験データ・調査票回収		
50	4月9日	金	成田着			コスト削減計画案作製		
51	4月10日	土				教育省計画案協議		
						教育省計画案協議		
						教育省協議(コスト削減案提示)		
						Yaounde 20:20(AF941) ~		
						Paris6:00 ~ 23:15(AF278) ~		
						成田着		

2-2 基本設計概要説明

日数	月日	コンサルタント団員		
		通訳	業務主任/ 施設計画	社会環境・ 教育計画
1	6月4日	金	成田 12:05 ~ Paris 17:30 (AF275)	
2	6月5日	土	Paris 10:20 ~ Yaounde 17:55 (AF940)	
3	6月6日	日	団内会議	
4	6月7日	月	大使館表敬、国民教育省表敬協議、経済計画国土整備省協議	
5	6月8日	火	国民教育省協議(基本設計概要)、国民教育大臣表敬	
6	6月9日	水	国民教育省協議(基本設計概要、ミニッツ)	
7	6月10日	木	補足調査、追加資料収集、国民教育省ミニッツ協議	
8	6月11日	金	ミニッツ署名、大使館報告	
9	6月12日	土	資料整理、Yaounde 20:10 ~ (AF941)	
10	6月13日	日	Paris 06:00 ~ 13:15 (AF276) ~	
11	6月14日	月	成田着	

3. 関係者（面会者）リスト

国民教育省（MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE）

Prof. Joseph Owona	Ministre de l'Education Nationale	国民教育大臣
M. Emmanuel Ngafeeson	Secrétaire d'Etat No. 1	第一副大臣
M. Zoua Houli Abraham	Secrétaire Général	次官
M. Owotsogo Onguene	Chef de la Division des Projets et de la Coopération (DPC)	プロジェクト・協力局長
Mme Odile Agnès Fotso	Chef de la Cellule de Coopération, DPC	協力室室長
Mme Monique Ndongo	Cellule de la Coopération, Chargé d'Etudes, Assistant Monde Asiatique, DPC	協力室、アジア諸国調査官補佐
M. Awolo Awolo Michel	Chargé d'Etudes Assistant, Cellule de la Coopération, DPC	協力室、調査官補佐
Mme Tsekane Marie Therese	Cellule de la Coopération, DPC	協力室
M. Janvier Esimingana	Chef de la Cellule des Projets, DPC	プロジェクト室室長
M. Nga Ndjodo Jean Mesmin	Ingenieur de Genie Civil, Cellule des Projets, DPC	プロジェクト室、土木技師
M. Ayissi Atangana	Ingenieur de Genie Civil, Cellule des Projets, DPC	プロジェクト室、土木技師
M. Joseph Mekougou Ondou	Planificateur en installations éducatives, DPC	教育設備計画官
M. Yakouba Yaya	Directeur de l'Enseignement Primaire, Maternel et Normal	初等・幼児・師範教育局長
M. Daniel Mongue	Sous-Directeur de l'Enseignement Primaire, Maternel et Normal	初等・幼児・師範教育副局長
M. Simon Pierre Fouda	Chef du Service de la Gestion des Etablissements d'Enseignement Primaire	初等教育施設管理課長
M. Dasi Ignatius Aboli	Sous-directeur de l'enseignement normal	師範教育部副部長
M. Elanga Obam Georges	Directeur de Ressources Humaines	人的資源局長
M. Kimbi Innocent N.	Cellule de la Communication (CC)	コミュニケーション室
M. Elele Anselme	Cellule de la Communication	コミュニケーション室
Mme Jacqueline Ntowoku	Chargé d'Etudes, Assistant No. 1, CC	コミュニケーション室補佐官
M. Constant Sabang	Chargé d'Etudes Assistant, CC	コミュニケーション室補佐官

中央州（Province du Centre）

ムフ&アフアンベ県

Département de Mfou et Afambe

M Bessala Nдох Vincent	Délégué Départemental de Mfou et Afambe	県国民教育事務所長
Mme Alougou Marie Madeleine	DDEN de Mfou et Afambe	県国民教育事務所員
M Balla Ottou I. Dieudonné	DDEN de Mfou et Afambe	県国民教育事務所員
M Ebolo Mimbang Raphael	DDEN de Mfou et Afambe	県国民教育事務所員
M Endamena Naglar	Directeur ENIEG Mfou	ムフ普通師範学校長

ニオン&ソ県

M. Bernard Atebede	Préfet du Département de Nyong et So'o	県知事
M. David Nwon Amougnol	Deuxième Adjoint au Préfet du Département de Nyong et So'o	県第二副知事
M. Zang Mba Obele	Maire de la commune urbaine de Mbalmayo	ムバルマイヨ市長
M. Frederic Foe Mballa	1er adjoint au maire de Mbalmayo	ムバルマイヨ市第一副市長
M. Paul Loui Mbia Mtsa	Délégué Urbanisme et Habitat et Chef Service des Domaines	都市計画・住宅省県事務所長
M. Hermann Oba Biya	Directeur, ENIEG Mbalmayo	ムバルマイヨ普通師範学校長
M. Marcellin Elouma	IAEPM, Arrondis. Mbalmayo, Dép. Nyong et So'o	ムバルマイヨ学区視学官

ムフンディ県

	Département de Mfoundi	
M. Mani Pierre	Délégué Départemental de Mfoundi	県国民教育事務所長
Mme Catherine Edjang	Directrice, ENIEG de Yaoundé	ヤウンデ普通師範学校校長
M. Ayissi Ernest	IAEPM, Yaoundé I	ヤウンデ学区 I 視学官
M. Onana Theophile	IAEPM, Yaoundé II	ヤウンデ学区 II 視学官
Mme Lydie Maboule	IAEPM, Yaoundé III	ヤウンデ学区 III 視学官
M. Essimbi Etoundi	IAEPM, Yaoundé IV	ヤウンデ学区 IV 視学官
Mme Lucienne Biya Oba	IAEPM, Yaoundé V	ヤウンデ学区 V 視学官
Mme Dora Essoh	IAEPM, Yaoundé VI	ヤウンデ学区 VI 視学官

南部州 (Province du Sud)**ジャ&ロボ県**

	Département de Dja et Lobo	
M. Jacques Woulsou	1er Adjoint au Préfet du Dja et Lobo	県第一副県知事
M. Emame Abolo	Délégué Départemental de Dja et Lobo	県国民教育事務所長
M. Pierre Zeh Mbozo'o	Directeur, ENIEG Sangmélina	サンメリマ普通師範学校長

オセアン県

	Département d'Océan	
M. Boniface Menduga	IAEPM, Kribi	クリビ学区視学官

ミヴィラ県

	Département de Mivila	
M. Ela Ze Jules	Délégué Départemental de Mvila	県国民教育事務所長
M. Ntcham Bitá Bernard	Directeur ENIEG Ebolowa	エボロバ普通師範学校長

南西州 (Province du Sud-Ouest)**ファコ県**

	Département de Fako	
M. Okalia Bilai Bernard	Senior Divisional Officer	上級地区管理官
M. Njoh Albert	Délégué Départemental de Fako	県国民教育事務所長
Mme. Mbua Martha Ngowo	IAEPM, Arrondis. Buéa	ブエア学区視学官
M. Agbor Martin Ashu	IAEPM, Arrondis. Buéa	同利インテ-ション・統計課長

Mme. Agbor Ntui Ebangha Johanna	Directeur ENIEG Buéa	ブエア普通師範学校長
Mme. Kemmer Juliet Nanyango	IAEPM, Arrondis. Libmé	リンベ学区視学官
M. Yume Peter Ndeli	Directeur ENIEG Limbe	リンベ普通師範学校長

メメ県

Département de Mémé

M. Joseph Otto Wilson	Préfet du Département de Mémé	県知事
M. Akwo John Eyoh	Délégué Départemental de Mémé	県国民教育事務所長
M. Munyongo Benson Betana	IAEPM, Arrondis. Kumba	クンバ学区視学官
M. Eyong Echaw Martin	Directeur ENIEG Kumba	クンバ普通師範学校長
Mme. Atabongakeng Prudencia Anyizi	Senior Instructor, ENIEG Kumba	同上級教務官

沿岸州 (Province du Littoral)

ウリ県

Département de Wouri

Mme Yvette Kombou	IAEPM, Douala I	ドアラ学区 I 視学官
M. T. Ndjie Mveng	IAEPM, Douala II	ドアラ学区 II 視学官
M. Bikoko Bikoko	IAEPM Douala II, Chef du bureau des affaires générales (BAG)	ドアラ学区 II 総務課長
M. Alexandre Eboule	IAEPM, Douala III	ドアラ学区 III 視学官
Mme Juliette Pii Ngobateki	IAEPM, Douala IV	ドアラ学区 IV 視学官
M. Samuel L. Kotto	IAEPM, Douala IV, Chef BAG	ドアラ学区 IV 総務課長
M. Hen Ebenizer Marino	IAEPM, Douala V	ドアラ学区 V 視学官
M. Jacques Avele Ndene	Directeur, ENIEG Douala	ドアラ普通師範学校長

最北州 (Province de l'Extrême Nord)

Mr Abate Abate Lazare	Gouverneur de la Province de L'Extrême Nord	最北州知事
Mr Abakaka Moussa	Délégué Provincial de l'Extrême Nord	最北州国民教育事務所長

ディアマレ県

Département de Diamaré

Mr Mbourna Tissala	Délégué Départemental de Diamaré	県国民教育事務所長
Mr Alima Alima	Directeur ENIEG Maroua	マルア普通師範学校長
Mr Ibrahim Joël Mamad	IAEPM Maroua	マルア学区視学官

北部州 (Province du Nord)

Mr Eyeia Zanga Louis	Gouverneur de la Province du Nord	北部州知事
Mr Ezo'o Ango René	Délégué Provincial du Nord	北部州国民教育事務所長

ベヌエ県

Département de Bénoué

Mr Ousmana Hayatou	Délégué Départemental de Benoué	県国民教育事務所長
--------------------	---------------------------------	-----------

Mr Mohamad	Directeur ENIEG Garoua	ガルア普通師範学校長
------------	------------------------	------------

経済・計画・国土整備省 (MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DE LA PROGRAMMATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE)

M. Essomba Ngoula Blaise	Directeur de la Coopération Economique et Technique	経済・技術協力局長
M. Emmanuel Mbarga	Economiste-Statisticien, Direction de la Coopération Economique et Technique	エコノミスト・統計官、経済・技術協力局
M. Manda Raphael	Direction de la Coopération Economique et Technique	経済・技術協力局

財務・予算省 (MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET)

M. Michel Meva'a M'Eboutou	Ministre des Finances et du Budget	財務・予算大臣
M. Roger Melingui	Ministre Délégué Chargé du Budget	予算担当副大臣
M. Mbah Eloundou Felix	Cabinet du Ministre Délégué Chargé du Budget	予算担当副大臣官房

世界銀行 (BANQUE MONDIALE)

M. David Tchuinou	Economiste Principal	主席エコノミスト
-------------------	----------------------	----------

ユニセフ (UNICEF CAMEROUN)

Mme Vanya Berrouët	Education Project Officer	教育プロジェクトオフィサー
Mme Josephine Mbarga	Administrateur du Programme Education	教育プログラム管理官
Mme Liliane Njock	Assistante Programme Education	教育プログラム補佐

フランス大使館、協力・文化活動事務所 (SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE AMBASSADE DE FRANCE)

M. Patrick Garrone	Attaché Culturel	文化アタッシュェ
M. Hugues Moussy	Expert en Education	教育専門家

アフリカ開発銀行 EDUCATION II プロジェクト室 (BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT)

M. Thomas Matip Matip	Coordinateur du Projet	プロジェクト・コーディネーター
M. Boniface Zevfack	Ingénieur Génie Civil, Coordinateur des Travaux No. 1	土木技師、第一工事コーディネーター
M. Olivier Justin Tongbong	Ingénieur Génie Civil, Contrôleur des Travaux	土木技師、工事管理官

日本国大使館 (AMBASSADE DU JAPON)

国枝昌樹	大使	M. Masaki Kunieda	Ambassadeur plénipotentiaire
富永純正	参事官	M. Yoshimasa Tominaga	Conseiller
今城康雄	一等書記官	M. Yasuo Imashiro	Premier Secrétaire
水元康治	三等書記官	M. Koji Mizumoto	Troisième Secrétaire
徳永明子	専門調査員	Mme Akiko Tokunaga	Chargée des Affaires Politique et Culturelles

学校関係者

中央州 対象校

M. Ovambé Albert	Directeur, C-1 EPA Mfou Centre	校長
M. Nkili Etole Aphollinaire	Directeur, C-2 EP d'Obeck Gr 1	校長
Mme. Yolande Ourandi Evindi	Directrice, C-2 EP d'Obeck Gr 2	校長
M. Biya Marcel	Directeur, C-2 EP d'Obeck Gr 3	校長
M. Nguini Toamas	Directeur, C-2 EP d'Obeck Gr 4	校長
M. Tanga Adolphe	Directeur, C-2 EP d'Obeck Gr 5	校長
M. Dieudonné Onana	Directeur, C-2 EP d'Obeck Gr 6	校長
M. Nkodo Azegue	Directeur, C-4 EP Ngallan	校長
Mme. Nyondo François Chrispas	Directrice, C-5 EP Mballa IV Gr 1	校長
Mme. Balla Balla Jean Marie	Directrice, C-5 EP Mballa IV Gr 2	校長
Mme. Eloundou Ngah Marie	Directrice, C-5 EP Mballa IV Gr 3	校長
M. Onana Jacques	Directeur, C-5 EP Mballa IV Gr 4	校長
Mme. Asah née Khan Tabitha	Directrice, C-5 GBPS Mballa IV	校長
Mme. Essam Anne Marie	Directrice, C-6 EP Kondengui IA	校長
M. Aboudi David	Directeur, C-6 EP Kondengui IB	校長
Mme. Ayanga Barbara	Directrice, C-6 EP Kondengui IIA	教員 (校長代理)
Mme. Omgba Gilberte Suzanne	Directrice, C-6 EP Kondengui IIB	校長
Mme. Tsana Anne Ipeg	Directrice, C-7 EPA Essos II Gr 1A	校長
Mme. Zanga Zanga Philibert Martin	Directrice, C-7 EPA Essos II Gr 1B	校長
M. Atanga Gervais	Directeur, C-7 EPA Essos II Gr 2A	校長
Mme. Mfegue Tana Leonie	Directrice, C-7 EPA Essos II Gr 2B	校長
M. Achinko Ajala Theresia	Directeur, C-7 GBPS Essos II Gr I	校長
M. Akem Zacharia Tanyi	Directeur, C-7 GBPS Essos II Gr II	校長
Mme. Yepgang Jeanne	Directrice, C-8 EP Mendong SIC I	校長
M. Modo Ndje Jean	Directeur, C-8 EP Mendong SIC II	校長

南部州 対象校

M. Ze Paul Didier	Directeur, S-1 EPA Sangmélima Gr 2	校長
M. Sick Jacques Douglas	Directeur, S-2 EP Akon Gr 1	校長
M. Nogo Gabriel	Directeur, S-2 EP Akon Gr 2	校長
M. Obam Ndji Samuel	Directeur, S-5 EPA Ebolowa Gr 1A	校長
M. Medjo Mbole	Directeur, S-5 EPA Ebolowa Gr 1B	校長
Mme. Ndongo Bidjang Jean	Directrice, S-5 EPA Ebolowa Gr 2	校長
Mme. Mba Elie	Directrice, S-4 EP New Bell A	校長
Mme. Elle Abia Emile	Directrice, S-4 EP New Bell B	校長

南西州 対象校

M. Makoge Paul Ngane	Directeur, SW-1 GS Buea Town I	校長
----------------------	--------------------------------	----

Mme. Mbah Clara Evenye	Directrice, SW-1 GS Buea Town II	校長
Mme. Mokake Lenore Eposi	Directrice, SW-1 GS Buea Town III	校長
M. Dze Alphonse	Directeur, SW-2 EPF Buea Gr 1	校長
Mme. Ngapeth Jeanne Darc	Directrice, SW-2 EPF Buea Gr 2	校長
Mme. Ngole Esther Munge	Directrice, SW-3 GPS Mile 1 Gr 1	校長
M. Tabot Lawrence Tabe	Directeur, SW-3 GPS Mile 1 Gr 2	校長
Mme. Julienne Yanou	Directrice, SW-3 EPF Limbe II (Mile 1)	校長
Mme. Akum Ngondo	Directrice, SW-4 GS Bota I	校長
M. Ajanoh Benjamin Ntungwa	Directeur, SW-4 GS Bota II	校長
M. John Mbella Mbonde	Directeur, SW-5 Limbe Down Beach I	校長
M. Dewimong Ngwabete Florence	Directeur, SW-5 Limbe Down Beach II	校長
Mme. Ondobo Atangana Pauline	Directrice, SW-6 EPF Limbe Gr 1	校長
M. Sona Thomas Ebako	Directeur, SW-7 GBPS Kumba Mbeng Gr 1	校長
M. Tabe Samuuel Ashu	Directeur, SW-7 GBPS Kumba Mbeng Gr 2	校長
Mme. Zogni Tsopmeza Génévère	Directrice, SW-7 GBPS Kumba Mbeng Gr 3	校長
Mme. Sone Emilia Ahone	Directrice, SW-8 GPS Kumba Town Gr 1	校長
M. Nkem Besuamendem Richard	Directeur, SW-8 GPS Kumba Town Gr 2	校長
Mme. Diony Agnes Bedie	Directrice, SW-8 GPS Kumba Town Gr 3	校長
M. Ngwa Gabriel Elad	Directeur, SW-8 GPS Kumba Town Gr 4	校長
M. Ntungwe Ephraim Mbulle	Directeur, SW-9 GS Fiango Gr 1	校長
M. Nchofang Robert Lekeaka	Directeur, SW-9 GS Fiango Gr 2	校長
Mme. Nkem Theresia Ndeloake	Directrice, SW-10 GBPS Kosala-Kumba Gr 1	校長
M. Nivan Johannes	Directeur, SW-10 GBPS Kosala-Kumba Gr 2	校長
M. Kouamou Samuel	Directeur, SW-10 GBPS Kosala-Kumba Gr 3	校長
M. Tawamba Gobert	Directeur, SW-10 EPF Kosala-Kumba Gr 2	校長

最北州 対象校

M. Sadjo Jean	Directeur, EN-1 EPA Founangue IA	校長
M. Abbe Esther Ajena	Directeur, EN-1 EPA Founangue IB	校長
M. Maht Paul	Directeur, EN-2 EPA Founangue IIA	校長
M. Gatsou Benoit	Directeur, EN-2 EPA Founangue IIB	校長
M. Damna Dimessou	Directeur, EN-3 EP Domayo Gr 1	校長
M. Amadou Augustin	Directeur, EN-3 EP Domayo Gr 2	校長
M. Haman Adji	Directeur, EN-4 EP Louggol I	校長
M. Dezoumbe Ezeohiel	Directeur, EN-4 EP Louggol II	校長
M. Haman Yyes Pierre	Directeur, EN-5 EP Lopere I	校長
M. Abdoul Bagui	Directeur, EN-5 EP Lopere II	校長
M. Ngasnou Benjamin	Directeur, EN-6 EP Doualare Gr A/B	校長
M. Dourga	Directeur, EN-7 EP Pont Vert	校長

北部州 対象校

M. Aladji Ruben	Directeur, N-1 EP Benoue Gr 1	校長
Mme. Djabou Jacqueline	Directrice, N-1 EP Benoue Gr 2	校長
M. Koyabe Matakéré Mathieu	Directeur, N-2 EP Garoua I	校長
Mme. Labou née Djuatio Françoise	Directrice, N-2 EP Garoua II	校長
M. Malaguedjeo Fedingoa	Directeur, N-3 EP Souari Gr 1	校長
M. Privat Etoudou Mpacko	Directeur, N-3 EP Souari Gr 2	校長
Mme. Essaine Eba'a Jeremie	Directrice, N-4 EP Roumdé Adja I	校長
M. Nanawa Dourandi	Directeur, N-4 EP Roumdé Adja II	校長

ドゥアラ 第一次計画校

Mme. Bissohong Louise	Directrice, D1 EP Bepanda Gr 1	校長
M. Nkameni Emmanuel	Directeur, D1 EP Bepanda Gr 2	校長
M. Bee Guillaume	Directeur, D1 EP Bepanda Gr 3	校長
Mme. Adjele Wilson	Directrice, D1 EP Bepanda Gr 4	校長
M. Ngui Louis	Directeur, D2 EP Nkangmondo Gr 1	校長
M. Maurice Epalee	Directeur, D2 EP Nkangmondo Gr 2	校長
M. Yankam Wanji Solomon	Directeur, D4 GEPS Bepanda Gr 1A	校長
Mme. Fohtung Monica	Directrice, D4 GEPS Bepanda Gr 1B	校長
Mme. Njabon Emilia Batchanzi	Directrice, D4 GEPS Bepanda Gr 2B	校長
M. Kedi á Moubep Dieudonné	Directeur, D6 EP New Bell Bassa Gr 1	校長
Mme. Thong Henriette	Directrice, D6 EP New Bell Bassa Gr 2	校長
Mme. Djene Loky Som Pauline	Directrice, D7 EP New Bell Bamileké Gr 1	校長
Mme. Akame Avotto	Directrice, D7 EP New Bell Bamileké Gr 2	校長
Mme. Abee Nguema Rachel	Directrice, D7 EP New Bell Bamileké Gr 3	校長
M. Chuanti Djofang Michel	Directeur, D7 EP New Bell Bamileké Gr 4	校長
Mme. Ombassa Julienne	Directrice, D8 EP Cité Berge Gr 1	校長
M. Milong Joseph	Directeur, D8 EP Cité Berge Gr 2	校長
M. Tandio André	Directeur, D9 EP Ndogpassi 3B	校長
M. Njonang Thomas	Directeur, D10 EP Bonadiwoto	校長
M. Timo Mathias	Directeur, D11 EP Nyalla Nkolmbong	校長
M. Mbabi Charles Alex	Directeur, D12 EP Logbessou	校長
M. Mangondo Jean Brialy	Directeur, D13 EP Nylon Gr 1	校長
Mme. Koulla Dibam Louise	Directrice, D13 EP Nylon Gr 2	校長
M. Marga Denis Behina	Directeur, D14 GBPS Camp Militaire	校長
M. Tsague Edouard	Directeur, D15 EP Bimbamba Gr 1	校長
M. Kouamedjoug Paul	Directeur, D15 EP Bimbamba Gr 2	校長
Mme. Tamanou Ntouko Roa	Directrice, D16 EP New Town Aéroport Gr 1A	校長
M. Talla Philippe	Directeur, D16 EP New Town Aéroport Gr 1B	校長

Mme. Wanji Colette Tankwa	Directrice, D16 GBPS New Town Aéroport	校長
M. Emmanuel Nounga	Directeur, D17 EPF Ndobbo	校長
Mme. Lima Acha Jennet	Directrice, D17 GEPS Ndobbo	校長
Mme. Evina Michele	Directrice, D18 EPB Bonabèli Gr 2	校長
M. Ngeme Emmanuel Chin	Directeur, D18 EPB Bonabèli Gr 1	校長
Mme. Bolla Esther	Directrice, D19 EP Massoumbou	校長
M. Jacques Mounyoungoa Mpendo	Directeur, D24 EP Bonassama Gr 1	校長
Mme. Minkoanga Gertrude	Directrice, D24 EP Bonassama Gr 2	校長
M. Roger Niat	Directeur, D20 EP Ndogbong Gr 1	校長
M. Akoa François	Directeur, D20 EP Ndogbong Gr 2	校長
Mme. Eyabi Comfort Alleh	Directrice, D22 GEPS Bonamoussadi	校長

ヤウンデ 第一次・第二次計画校

Mme Abessolo Atouba	Directrice, EP Ngoussou I	校長
Mme Helena Oyongo Kaninbeni	Directrice, EP Egoussou II	校長
M. Paul Mvilongo Obono	Directeur, EP Obobogo I	校長
M. Dieudonné Bessong Madong	Directeur, EP Obobogo II	校長
M. Lucie Tinguen Obono	Directeur, EP Etoudi I	校長
Mme Anne Akono	Directrice, EP Etoudi II	校長
Mme Tang Essomba	Directrice, EP Ekoudou I	校長
Mme Florentine Matilde	Directrice, EP Ekoudou II	校長
Mme Crescence Awoulbe	Directrice, EP Ekoudou EP III	校長
Mme Dora Essoh	Directrice, EP Mvog Betsi	校長
M. Joseph Wayoue	Directeur, EP Mvog Betsi I	校長
Mme Louise Toko Njoh	Directrice, EP Mvog Betsi II	校長
M. Mboua Tistet	Directeur, EP Mvog Betsi III	校長
M. Joseph Wounvo	Directeur, EP Mvog Betsi IV	校長

南部州第二次計画校

M. Ntcham Paul	Directeur, S1 EPA Kribi Gr 1A	校長
Mme. Mengue Madeleine	Directrice, S1 EPA Kribi Gr 1B	校長
Mme. Jréne Gabrielle Mvoubia	Directrice, S1 EP Kribi Centre Gr 1	校長
M. Nkoulou Enyegue Raphaél	Directeur, S1 EP Kribi Centre Gr 3	校長
M. Eva'a Edinengo Jams	Directeur, S4 EPA Mekalat Yevol	校長
M. Kane Mendu'a Jacques	Directeur, S5 EP Ngoulemakong	校長
Mme. Tigui Nonga Jean Marie	Directrice, S6 EP Ekouk	校長
M. Akou'ou Afane Grégoire	Directeur, S8 EPA Sangmélina Gr 3	校長
M. Ndo Ze	Directeur, S8 EPA Sangmélina Gr 4	校長

4. 当該国の社会経済状況

カメルーン共和国
Republic of Cameroon

一般指標				
政体	共和制	*1	首都	ヤウンデ (Yaounde) *2
元首	大統領/ポール・ビヤ (Paul BIYA)	*1,3	主要都市名	ドゥアラ、ガルア、マルア *3
独立年月日	1960年1月1日	*3,4	労働力総計	6,059千人 (2000年) *6
主要民族/部族名	バンツ族、スーダン系、キルディ系	*1,3	義務教育年数	6年間 (年) *13
主要言語	フランス語、英語、部族語	*1,3	初等教育就学率	90.3% (1998年) *6
宗教	カトリック35%、プロテスタント25%、イスラム教20%	*1,3	中等教育就学率	20.2% (1998年) *6
国連加盟年	1960年9月20日	*12	成人非識字率	24.2% (2000年) *6
世銀加盟年	1963年7月10日	*7	人口密度	31.96人/km2 (2000年) *6
IMF加盟年	1963年7月10日	*7	人口増加率	2.7% (1980-2000年) *6
国土面積	475.00千km2	*1,6	平均寿命	平均 50.00 男 49.20 女 50.70 *10
総人口	14,876千人 (2000年)	*6	5歳児未満死亡率	155/1000 (2000年) *6
			カロリー供給量	2,255.4cal/日/人 (2000年) *17

経済指標				
通貨単位	CFAフラン (Franc)	*3	貿易量	(年)
為替レート	1 US \$ = 644.30 (2002年12月)	*8	商品輸出	百万ドル *15
会計年度	Jun. 30	*6	商品輸入	百万ドル *15
国家予算	(1999年)		輸入カバー率	0.9(月) (2000年) *14
歳入総額	867.46 Billions of Francs	*9	主要輸出品目	・原油、ココア、コーヒー、綿花 *1
歳出総額	859.8 Billions of Francs	*9	主要輸入品目	資本財、食糧 *1
総合収支	百万ドル (年)	*15	日本への輸出	4百万ドル (2001年) *16
ODA受取額	379.9百万ドル (2000年)	*19	日本からの輸入	25百万ドル (2001年) *16
国内総生産(GDP)	8,879.27百万ドル (2000年)	*6	総国際準備	212.0百万ドル (2000年) *6
一人当たりのGNI	580.0ドル (2000年)	*6	対外債務残高	9,241.0百万ドル (2000年) *6
分野別GDP	農業 43.8% (2000年) *6		対外債務返済率(DSR)	20.5% (2000年) *6
	鉱工業 20.2% (2000年) *6		インフレ率 (消費者価格物価上昇率)	6.5% (1990-2000年) *6
	サービス業 35.9% (2000年) *6		国家開発計画	Poverty Reduction and Growth Facility(PRGF): 2000-2003 *11
産業別雇用	農業 男 % 女 % (1998-2000年) *6			
	鉱工業 % % (1998-2000年) *6			
	サービス業 % % (1998-2000年) *6			
実質GDP成長率	1.7% (1990-2000年) *6			

気象 (1961年～1990年平均) 観測地:ヤウンデ(北緯3度50分、東経11度31分、標高760m) *4,5													
月	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	平均/計
降水量	26.4	49.1	124.5	192.8	229.7	197.9	92.7	110.4	236.6	310.2	122.5	45.3	1738.1 mm
平均気温	23.5	24.7	24.2	24.0	23.5	23.1	22.5	22.6	22.4	22.7	23.5	23.6	23.4℃

- *1 各国概況(外務省)
- *2 世界の国々一覧表(外務省)
- *3 世界年鑑2002(共同通信社)
- *4 最新世界各国要覧10訂版(東京書籍)
- *5 理科年表2000(国立天文台編)
- *6 World Development Indicators 2002(WB)
- *7 BRD Membership List(WB)
- IMF Members' Financial Data by Country(IMF)
- *8 Universal Currency Converter
- *9 Government Finance Statistics Yearbook 2001 (IMF)

- *10 Human Development Report 2002(UNDP)
 - *11 Country Profile(EIU),外務省資料等
 - *12 United Nations Member States
 - *13 Statistical Yearbook 1999(UNESCO)
 - *14 Global Development Finance 2002(WB)
 - *15 International Financial Statistics Yearbook 2002(IMF)
 - *16 世界各国経済情報ファイル2002(世界経済情報サービス)
 - *17 FAO Food Balance Sheets 2002年6月 FAO Homepage
- 注: 商品輸入については複式簿記の計上方式を採用しているため
支払い額はマイナス標記になる

	カメルーン共和国
	Republic of Cameroon

項目	年度	1996	1997	1998	1999	2000
技術協力		1.30	1.69	2.06	2.24	1.46
無償資金協力		4.45	11.17	12.38	10.38	0.27
有償資金協力			2.19		6.04	
総額		5.75	15.05	14.44	18.66	1.73

項目	暦年	1996	1997	1998	1999	2000
技術協力		1.05	1.39	1.65	1.82	1.89
無償資金協力		4.47	3.52	7.34	10.26	9.43
有償資金協力		1.58		0.72	9.82	4.49
総額		7.10	4.91	9.71	21.90	15.81

	贈与(1) (無償資金協力・ 技術協力)	有償資金協力 (2)	政府開発援助 (ODA) (1)+(2)=(3)	その他政府資金 及び民間資金(4)	経済協力総額 (3)+(4)
二国間援助 (主要供与国)	210.0	3.5	213.5	-89.2	124.3
1. France	90.1	-3.9	86.2	-26.2	60.0
2. Germany	39.3	7.7	47.0	-10.8	36.2
3. Italy	26.5	0.5	27.0	-7.0	20.0
4. Japan	11.3	4.5	15.8	0.0	15.8
多国間援助 (主要援助機関)	55.0	114.1	169.1	-80.0	89.1
1. IMF			68.5	0.0	68.5
2. IDA			48.7	0.0	48.7
その他	0.6	-3.3	-2.7	0.0	-2.7
合計	265.7	114.2	379.9	-169.1	210.8

技術協力:公共投資・国土整備省
無償 :公共投資・国土整備省
協力隊 :

*18 政府開発援助 (ODA) 国別データブック 2001 (国際協力推進協会)

*19 International Development Statistics (CD-ROM) 2002 OECD

*20 JICA資料

5. 討議議事録

5-1 基本設計調査

PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE 3EME PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Cameroun (ci-après appelé "le Cameroun"), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base relative au 3ème Projet de Construction d'Ecoles Primaires en République du Cameroun (ci-après appelé "le Projet"), et a confié sa réalisation à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après appelé "la JICA").

La JICA a délégué au Cameroun une mission d'étude du concept de base conduite par Monsieur FUKAZAWA Shinsaku de la Première Division de la Gestion des Projets du Département de la Gestion des Projets de la Coopération non-remboursable de la JICA, et la mission séjournera au Cameroun du 21 février au 8 avril de l'an 2004.


A l'issue des discussions et des études sur place, les deux parties ont abouti à un accord sur les points mentionnés dans l'appendice ci-joint.

Fait à Yaoundé, le 27 février 2004

深澤晋作

Chef de Mission de la JICA Japon

FUKAZAWA Shinsaku



Chef de la Division des Projets
et de la Coopération
Ministère de l'Education Nationale
République du Cameroun

OWOTSOGO ONGUENE Ambroise

(a)



Directeur de la Coopération Economique et
Technique
Ministère des Affaires Economiques, de la
Programmation et de l'Aménagement du
Territoire

ESSOMBA NGOULA Blaise

APPENDICE

1. OBJECTIF DU PROJET

Le Projet a pour objectif d'augmenter le taux de scolarisation et d'améliorer les conditions de travail des enfants par le biais de l'élargissement de l'accès à l'enseignement par la construction de salles de classe et d'autres ouvrages connexes dans les écoles primaires des zones ciblées de la requête.

2. ZONES FAISANT L'OBJET DU PROJET

Les zones faisant l'objet du Projet sont : les Provinces du Centre, du Sud, du Sud-ouest, de l'Extrême-Nord et du Nord.

3. ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET

3-1 L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Education Nationale.

3-2 L'organisme d'exécution du Projet est la Division des Projets et de la Coopération du Ministère de l'Education Nationale.

4. CONTENU DE LA REQUETE DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS

A l'issue des discussions avec la Mission, la partie camerounaise a présenté la requête définitive dont les composantes sont décrites en Annexe 2. La JICA examinera la pertinence de la requête et soumettra le résultat à l'approbation du Gouvernement du Japon.

5. SYSTEME DE L'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

5-1 La partie camerounaise a pris bonne connaissance du système de l'aide financière non-remboursable du Japon expliqué par la mission et présenté en Annexe 3.

5-2 La partie camerounaise a pris bonne note des dispositions nécessaires mentionnées en Annexe 4 et s'est engagée à les prendre pour une exécution sans incident du Projet au cas où l'aide financière non-remboursable pour le Projet serait accordée par le Japon.

6. PLANNING FUTUR

6-1 La mission continuera les enquêtes sur place jusqu'au 8 avril 2004.

6-2 La JICA élaborera un rapport sommaire de l'étude du concept de base en français et détachera

vers le mois de juin 2004 une autre mission pour présenter ledit rapport sommaire à la partie camerounaise et confirmer les travaux préparatoires nécessaires à effectuer par la partie camerounaise.

- 6-3 Au cas où la partie camerounaise donnerait son accord de principe sur le rapport sommaire de l'étude du concept de base, la JICA le finalisera et l'enverra à la partie camerounaise vers le mois de septembre 2004.

7. AUTRES POINTS DISCUTES

7-1 Ecoles/sites où interviendra le Projet

Les deux parties ont convenu de ce qui suit :

- 1) Les visites de sites pour collecter les informations nécessaires à la sélection des écoles/sites où interviendra le Projet seront effectués dans ceux indiqués en Annexe 5.
- 2) Les écoles/sites où interviendra le Projet seront sélectionnés parmi ceux qui auront fait l'objet de la visite de sites par la Mission et qui auront satisfait aux critères de sélection mentionnés en Annexe 6. Il est à noter toutefois que ce n'est pas tous les sites/écoles ayant fait l'objet de la visite de site qui seront retenus par le Projet et que la taille du Projet sera déterminée par le Gouvernement du Japon.

7-2 Réduction de coûts

La partie japonaise a expliqué qu'elle procédera à la réduction de coûts de construction en réexaminant la question sous différents aspects notamment les spécifications, la qualité du matériel et des matériaux, le mode d'approvisionnement et le planning d'exécution des infrastructures scolaires à construire afin de pouvoir utiliser de la manière efficace, les fonds limités de l'aide financière non-remboursable. La partie camerounaise a pris bonne note de cette explication et s'est engagée à fournir ses appuis à cet effet.

7-3 Lettre d'attribution des terrains

La partie camerounaise s'est engagée à remettre à la Mission les lettres d'attribution de terrain des écoles/sites indiqués en Annexe 5 avant la fin de la période de l'étude sur place.

7-4 Affectation des instituteurs

La partie camerounaise s'est engagée à mobiliser et à affecter dans les écoles où interviendra le Projet les instituteurs nécessaires au fonctionnement des infrastructures scolaires qui seront construites par le Projet.

- 7-5 La partie camerounaise a expliqué que le conseil d'école assumera la responsabilité quant à l'entretien des infrastructures scolaires construites et des équipements fournis par le Projet et que le Ministère de l'Education Nationale lui fournira ses appuis.



7-6 Remboursement de la TVA imposée sur le matériel et les matériaux destinés à la réalisation du Projet

La partie camerounaise s'est engagée à assurer sûrement et promptement le remboursement de la TVA imposée sur le matériel et les matériaux destinés au Projet.

7-7 Dédouanement des matériels et matériaux importés destinés à la réalisation du Projet

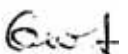
La partie camerounaise s'est engagée à faire le nécessaire pour que les matériels et matériaux destinés à la réalisation du Projet soient dédouanés promptement. En effet, elle a expliqué qu'en général le dédouanement peut se faire en une semaine et s'est engagée à faire les démarches auprès des organismes compétents pour accélérer le dédouanement en cas de retard dans les procédures de dédouanement sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale.

7-8 Travaux à la charge de la partie camerounaise

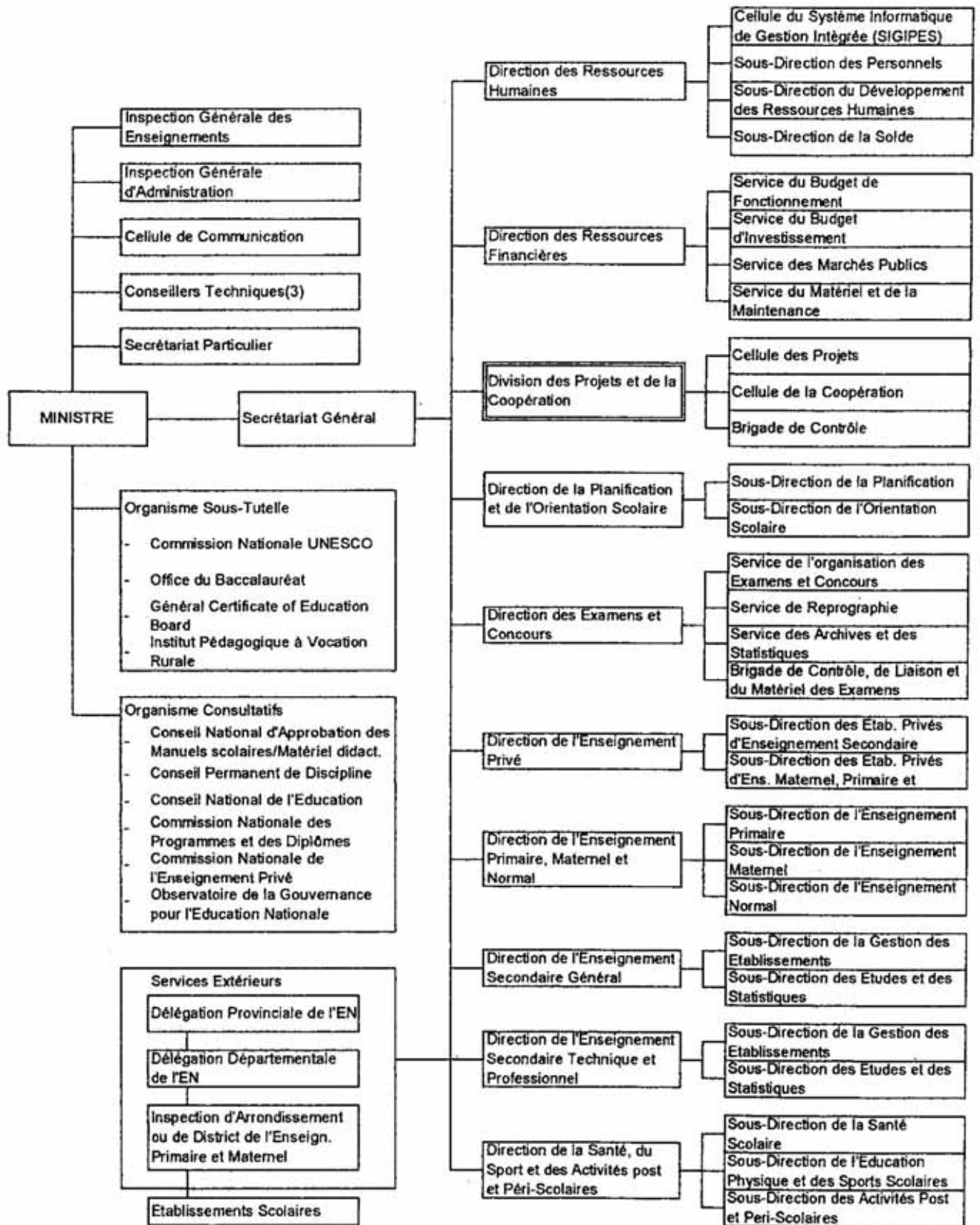
La partie camerounaise a pris bonne note des travaux à sa charge en particulier la construction de murs de clôture qui sont indispensables afin d'assurer la sécurité des infrastructures, équipements et élèves et s'est engagée à les exécuter sûrement et promptement.

7-9 Ratio élèves/classe

La partie camerounaise a expliqué que dans un texte officiel actuellement en vigueur le ratio élèves/classe normal est de 60 et que la requête du Projet a été élaborée sur la base de ce texte. Cependant, du fait que les plans nationaux se fixent comme objectif à long terme un ratio élèves/classe de 50, des salles de classe d'une capacité d'accueil de cinquantaine d'élèves seront envisagés au cas où elles seraient jugées pertinentes dans les écoles ciblées par le Projet.



ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE



ANNEXE 2 : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS OBJET DE LA REQUETE

1. Construction

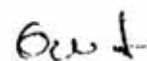
- 1) Salles de classe
- 2) Bureau du directeur
- 3) Magasin
- 4) Salles polyvalentes
- 5) Blocs sanitaires ou latrines

2. Mobiliers

- 1) Tables-bancs pour élèves
- 2) Tables et chaises pour les maitres
- 3) Table et chaise pour les directeurs
- 4) Tables et chaises dans la salle polyvalente
- 5) Chaises pour visiteurs
- 6) Panneaux d'affichage

3. Matériels didactiques

- 1) Règle
- 2) Equerre de 45 et 60 degrés
- 3) Rapporteur
- 4) Compas
- 5) Té
- 6) Brosse effaceur pour tableau
- 7) Carte mondiale
- 8) Carte d'Afrique
- 9) Carte du Cameroun
- 10) Planche de langue (SIL,CP)
- 11) Planche de science (CE1, CE2, CM1, CM2)
- 12) Globe terrestre



ANNEXE 3 :

SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

1. Schéma de la Coopération Financière non-remboursable

1) Procédure de la Coopération Financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

- Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)
- Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)
- Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
- Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)
- Exécution (Mise en œuvre du Projet)

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon prend sa décision sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA apporte son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2) Caractéristique de l'Etude

1. Le contenu de l'Etude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document

de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant :

- Confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire. nécessaires à l'exécution du Projet
- Evaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- Confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- Préparer un plan de base du Projet
- Estimer les coûts du Projet.

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2. Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir précédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3) Schéma de l'aide financière non-remboursable du Japon

1. Qu'est qu'une aide financière non-remboursable?

Le Programme d'aide Financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide



financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

2. Echange de Notes(E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

3. Durée de l'aide

La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

4. L'achat de produits/prestation de service

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques Japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaire à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5. Nécessité de vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.







6. Dispositions demandées au Gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable.
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire de la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

7. "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les Equipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,

8. "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

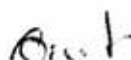
9. Arrangement bancaire(A/B)

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière Non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays



bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés

- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

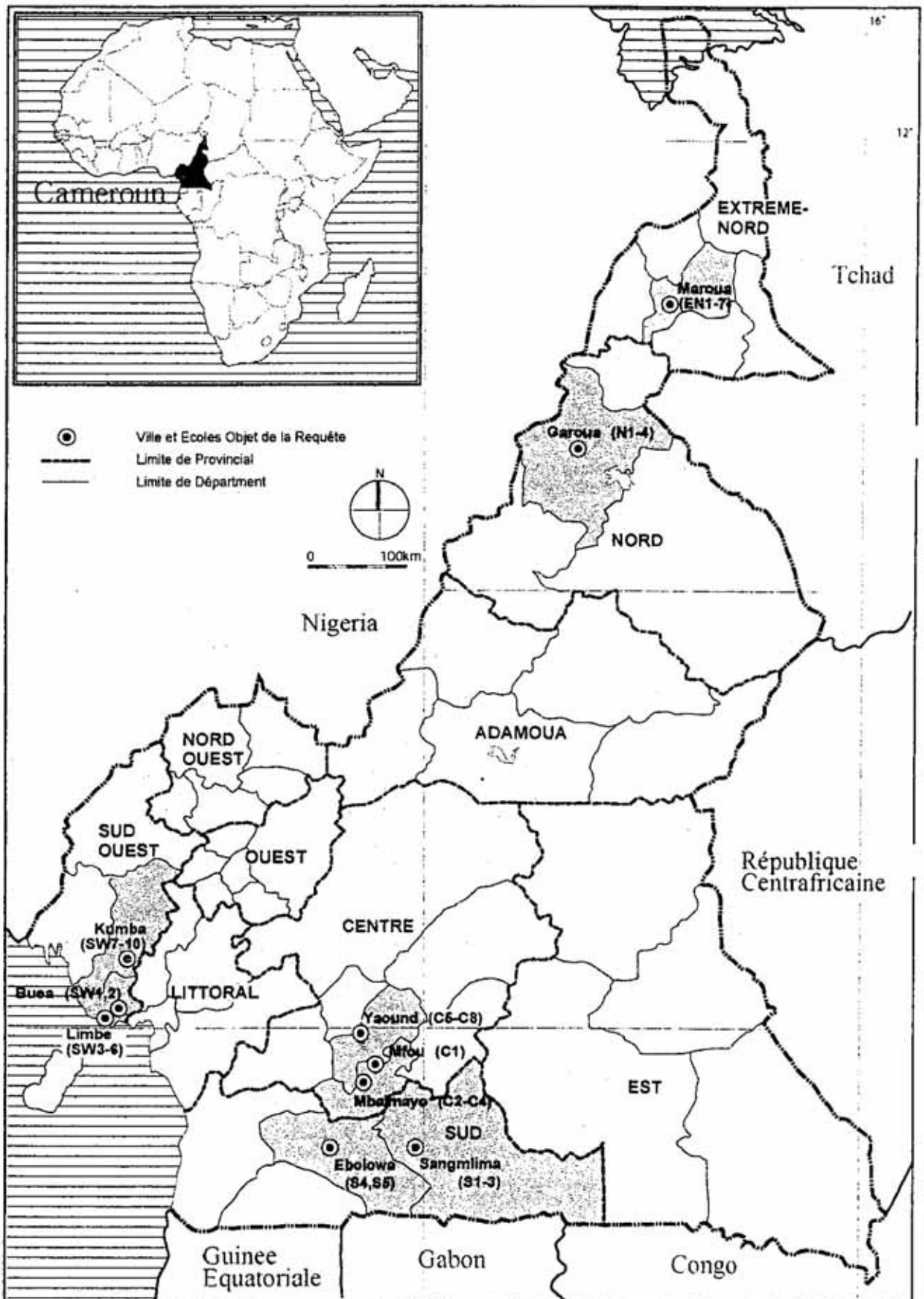


ANNEXE 4: MEASURES A PRENDRE PAR CHAQUE GOUVERNEMENT

No	Eléments	à couvrir par la partie japonaise	à couvrir par la partie camerounaise
1.	Obtenir des terrains suffisantes		●
2.	Défrichage et mise à niveau de terrains si nécessaire		●
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour de terrains		●
4.	Construction du parking	●	
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
6.	Construction de bâtiments	●	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Electricité		
	a. Branchement de sites à la ligne de distribution		●
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur de sites	●	
	c. Le transformateur et disjoncteur principal	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoir de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage		
	a. Branchement de sites au réseau de drainage de la ville (égout, eau des pluies, etc.)		●
	b. Système de drainage (évacuation des eaux de toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluies et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur de sites	●	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		●
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		●
	b. Equipements concernant le Projet	●	
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaire du Japon	●	
	2) Exonération d'impôt et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	●	
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		●
11.	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire de la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.		●
12.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable		●
13.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

ANNEXE 5 : ZONES ET ECOLES FAISANT L'OBJET DE LA REQUETE

PROVINCE	DEPARTMENT	ARRONDISSEMENT	ECOLE	
CENTRE (1ère Phase)	MFOU et AFAMBE	Mfou	C-1	EP/EPA Mfou Centre
		NYONG et SO'O	Mbalmayo	C-2
	C-3			EPA Oyack
	C-4			EP Ngallan
	MFOUNDI			Yaoundé 1
		Yaoundé 4	C-6	EP Kondengui
		Yaoundé 5	C-7	EPA Essos
		Yaoundé 6	C-8	EP Mendong
SUD (1ère Phase)	DJA et LOBO	Sangmelima	S-1	EPA Mbéli
			S-2	EP Akon
			S-3	EP Monavebe
	MIVILA	Ebolowa	S-4	EP New Bell
			S-5	EP Annexe d'Ebolowa
SUD-OUEST (2ème Phase)	FAKO	Buéa	SW-1	GS Buéa Town
			SW-2	EPF Buéa Groupe 1/2
		Limbe	SW-3	GS Mile 1
			SW-4	Bota
			SW-5	GS Limbe Down Beach
			SW-6	EPF Limbe Down Beach
	MEME	Kumba	SW-7	GS Kumba Mbeng
			SW-8	GPS Kumba
			SW-9	EPF Fiango
			SW-10	GBPS Kosala
EXTREME-NORRD (3ème Phase)	DIAMARE	Maroua	EN-1	EPA Founangue Gr 1A/1B
			EN-2	EPA Founangue Gr 2A/2B
			EN-3	EP Domayo I/II
			EN-4	EP Louggol I/II
			EN-5	EP Lopere Gr 1/2
			EN-6	EP Doualare
			EN-7	EP Pont Vert
NORD (3ème Phase)	BENOUA	Garoua	N-1	EP Benoua 1/2
			N-2	EP Garoua Groupe I/II
			N-3	EP Souari 1/2
			N-4	EP Roumde Adja 1/2



ANNEXE 6 : CRITERES DE SELECTION DES ECOLES CIBLEES DU PROJET

Sur la base du résultat des visites de sites, les écoles retenues par le Projet seront sélectionnées parmi les écoles ayant satisfait aux critères ci-dessous indiqués :

- a) Ecole pour laquelle les efforts propres du Gouvernement camerounais et des populations locales ne peuvent pas subvenir aux besoins et où aucun projet de construction financé par d'autres partenaires n'est programmé ;
- b) Ecole pour laquelle une copie du document qui prouve le droit d'utilisation de terrain est remise à la partie japonaise durant la période de l'étude sur place ;
- c) Ecole où il existe un terrain adéquat pour construire les infrastructures scolaires envisagées et dont les conditions topographiques et géotechniques et celles aux alentours ne forment pas d'obstacle à la construction ;
- d) Ecole dont le terrain est pourvu d'une voie d'accès permettant d'amener les matériels et matériaux de construction et praticable même en saison de pluies ;
- e) Ecole où il n'existe pas d'obstacle naturel, environnemental et social qui pourrait porter atteinte à la sécurité des travaux et du personnel durant les travaux de construction ;
- f) Ecole pour laquelle le Gouvernement camerounais peut prévoir à sa charge les salles de classe de substitution lorsqu'il s'agit de construction en remplacement de salles de classe existantes ;
- g) Ecole pour laquelle les instituteurs en nombre nécessaire peuvent être affectés et la dotation budgétaire à cet effet peut être assurée après la construction de salles de classe ;
- h) Ecole pour laquelle les collectivités et communautés locales peuvent avoir une profonde compréhension et fournir leurs appuis au fonctionnement et à l'entretien de l'école.

Parmi les écoles ayant satisfait les critères ci-dessus mentionnés, celles qui sont dans les conditions ci-après seront prioritaires :

- a) Ecoles dont les classes sont à effectifs pléthoriques avec un ratio élèves/classe élevé ;
- b) Ecole dont les salles de classe existantes sont en état de délabrement avancé à tel point qu'elles doivent être remplacées en urgence afin de pouvoir offrir un cadre scolaire sûr ;
- c) Ecole dont le nombre de salles de classe nécessaires est tel qu'il permet d'avoir un impact suffisant par rapport au coût investi.

B

B

Guir

カメルーン共和国 第三次小学校建設計画 基本設計調査

協議議事録 (抄訳)

カメルーン共和国(以下「カメルーン」と記す)政府の要請に基づき、日本国政府は「第三次小学校建設計画」(以下「プロジェクト」と記す)に関する基本設計調査の実施を決定し、その実施を独立行政法人国際協力機構(以下「JICA」と記す)に委託した。

JICA はカメルーンへ JICA 無償資金協力部 業務第一課職員 深澤晋作を団長とする基本設計調査団を派遣し、2004年2月21日から4月8日まで同国に滞在する予定である。

協議及びサイト調査を通じ、双方は付属書に記述された主要事項を確認した。

ヤウンデ、2004年2月27日

深澤 晋作
調査団長

JICA

M. OWOTSOGO ONGUENE Ambroise
局長、プロジェクト協力局
国民教育省
カメルーン共和国

M. ESSOMBA NGOULA Blaise
局長、経済技術協力局
経済・計画・国土整備省
カメルーン共和国

付属書

9. プロジェクトの目的

本プロジェクトは、要請対象地域における小学校の教室等の整備を行うことにより、就学率の向上とアクセスの拡大を通して児童の学習環境を改善することを目的とする。

10. プロジェクト地域

本プロジェクト対象地域は中央州、南部州、南西州、最北州、北部州である。

11. 関係機関

11-1. 本プロジェクトの責任機関は国民教育省である。

11-2. 本プロジェクトの実施機関は国民教育省プロジェクト協力部である。

12. カメルーン国政府側要請内容

調査団との協議の結果、カメルーン国側は最終的に別紙 2 のアイテムを要請した。JICA は要請の妥当性を評価し、その結果を日本国政府の承認のために報告する。

13. 日本の無償資金協力制度

13-1. カメルーン国側は、調査団が説明した別紙 3 に記載された日本の無償資金協力の制度について理解した。

13-2. カメルーン国側は、本プロジェクトに対する無償資金協力が実施される場合、協力の円滑な実施の為に、別紙 4 に記載されたとおり、カメルーン国側が行うべき必要な措置を理解し、またそれを行うことを表明した。

14. 今後のスケジュール

14-1. 本調査団はカメルーンにおいて引き続き 2004 年 4 月 8 日まで調査を継続する。

14-2. JICA はフランス語で基本設計調査概要書を作成するとともに、基本設計調査概要説明調査団を 2004 年 6 月頃に派遣し、基本設計の概要についてカメルーン側に説明すると共に、カメルーン側の必要準備事項を確認する。

14-3. 基本設計概要書の内容が、カメルーン側に原則的に受入れられた場合、JICA は基本設計調査報告書を作成し、2004 年 9 月頃にカメルーン国側に送付する予定である。

15. その他事項

15-1. 協力対象校/サイト

双方は以下の点に合意した。

- 1) 協力対象校/サイト選定に必要な情報の収集のためのサイト状況調査は、別紙 5 に挙げられた学校/サイトを対象とする。
- 2) 協力対象校/サイトは、調査団がサイト状況調査を実施した学校/サイトで、別紙 6 の協力対象校選定基準を満たした学校/サイトの中から選定される。但し、最終的な協力対象校選定基準に合致した調査対象校/サイトが全て協力対象校となるわけではなく、協力の規模に

については日本国政府により決定される。

15-2. コスト縮減について

日本側は限られた無償資金協力資金を効果的に利用する為に、建設される小学校の仕様、資機材の材質・調達方法、工程計画等の設計を通して建設コストの縮減を進めることを説明し、カメルーン国側はこれを理解し、協力することに合意した。

15-3. 土地所有権証明書

カメルーン国側は、別紙 5 にあげられた学校/サイトの土地所有権証明書を現地調査期間中に調査団に提出することを確約した。

15-4. 教員の配置

カメルーン側は、本プロジェクトにより建設される施設の運営に必要な教員の確保及び配置を協力対象校に対して行うことを確約した。

15-5. 協力対象施設・機材の運営維持管理

カメルーン国側は、本プロジェクトにより整備される施設・機材の運営維持管理に関し、学校評議会がその責任を負い、国民教育省が支援することを説明した。

15-6. 本プロジェクトに係る資機材の VAT 還付について

カメルーン国側は、本プロジェクトに使用される資機材の VAT 還付について確実かつ速やかに実施することを確約した。

15-7. 本プロジェクトに係る輸入資機材の通関業務について

カメルーン国側は、本プロジェクトに使用される輸入資機材の通関が速やかに行われるよう必要な措置を講じることを確約した。通常 1 週間で荷受けが行われるところ、何らかの通関業務上の遅延が起こった場合、国民教育省が責任を持って、速やかに通関が行われるよう関係各省へ働きかけることを確約した。

15-8. 先方負担工事

カメルーン国側は、同国側が負担すべき工事、特に外塀の建設については施設、備品、生徒の安全を確保する為にも必要な設備であることを十分に理解し、確実かつ速やかに建設を行うことを確約した。

15-9. 一クラスあたりの生徒数

カメルーン国側は一クラスあたりの生徒数について、現状の法律では 60 人と定められており、本プロジェクトもこの法律に基づいて要請がなされていることを説明した。但し、長期的方針として上位計画により 50 人クラスの実現を求めていることから、本プロジェクトの協力対象校において 50 人規模の教室が妥当であると判断された場合、50 人規模の教室の採用も検討する。

別紙 1 組織図

別紙 2 要請施設及び機材内容

1. 施設
 - 1) 普通教室
 - 2) 校長室
 - 3) 倉庫
 - 4) 多目的室
 - 5) 便所
2. 備品
 - 1) 生徒用机・椅子
 - 2) 教員用机・椅子
 - 3) 校長用机・椅子
 - 4) 多目的室用机・椅子
 - 5) 来客用椅子
 - 6) 掲示板
3. 教育機材
 - 1) 直定規
 - 2) 三角定規（45度、60度）
 - 3) 分度器
 - 4) コンパス
 - 5) T定規
 - 6) 黒板消し
 - 7) 世界地図
 - 8) アフリカ地図
 - 9) カメルーン地図
 - 10) 言語ボード（1-2年用）
 - 11) 理科ボード（3-6年用）
 - 12) 地球儀

別紙 3 無償資金協力（定型書式を添付）

別紙 4 両政府によってとられるべき主な措置（定型書式を添付）

別紙 5 調査対象校リスト（協議後のリストを添付）

別紙 6 協力対象校選定基準

調査を行ったサイトのうち以下の基準を満たす学校から協力対象とする学校を選定する。

- a) カメルーン国政府や地域住民の自助努力では施設需要を満たせない学校であり、他のドナー等による協力計画がないこと。
- b) 敷地の使用権が確保されていることを証明する書類の写しが調査中に日本側に提出された学校であること。
- c) 予想される規模の施設建設に十分な広さの敷地が確保されており、敷地の形状、地質、周辺状況が施設建設の障害となるものでないこと。
- d) 敷地に工事資機材を搬入するためのアクセス道路があり、雨季においても資機材運搬が可能であること。
- e) 建設期間中に工事や関係者に危険が生じるような自然、環境、社会的障害が無いこと。
- f) 既存施設を建て替える際には、工事中の代替措置がカメルーン国側負担にて確保される学校であること。
- g) 施設完成後、必要な教職員とそのための予算が確保される学校であること。
- h) 学校の運営・維持管理に関して地方自治体や地域住民の十分な理解と協力が得られること。

上記の条件を満たす学校のうち、次のような学校を優先する。

- a) 1学級当りの生徒数が多く、教室が過密様態にある学校。
- b) 既存施設の老朽化や損傷が著しく、安全な教育環境を確保するために緊急に改善の必要性がある学校。
- c) 投入される費用に対し十分な効果が期待できる規模の協力（教室数）が必要である学校。